



*Association d'aide à domicile
dédiée aux personnes de plus de 60 ans,
fragilisées par un accident, une maladie, une
invalidité
ou simplement l'avancée en âge.
GUIDE DES SERVICES ET TARIF*

MAI 2008



Notre combat pour la qualité de vie à tous les âges

L'Association ELIZABETH, réseau de vie du grand âge, association loi 1901 à but non lucratif, adhère aux valeurs sur lesquelles se fonde la charte des droits et libertés de la personne âgée : liberté de choix, respect, dignité, maintien d'une vie sociale.

Nous respectons le choix de la personnes âgée qui souhaite rester à son domicile. Nous le favorisons en assurant des soins et des services efficaces et de qualité. Nous souhaitons que la personne que nous visitons retrouve rapidement son autonomie, sa capacité de décider de son devenir.

L'équipe, par des modalités d'accompagnement innovantes, accompagne et encourage la personne âgée et ses proches afin de parvenir à une meilleure qualité de vie.

Notre service a pour mission de prévenir l'hospitalisation et lorsque celle-ci n'a pu être évitée, de faciliter le retour à domicile.

Toutes les aides sont proposées avec le principe essentiel d'associer la personne aidée aux actions mises en œuvre par les professionnels, et de lui garantir un rôle d'acteur au quotidien.

Nous souhaitons que notre travail auprès de la personne âgée, et de son entourage soit l'occasion d'échanges enrichissants, pour chacun d'entre nous, quel que soit notre âge.

Paris, le 15 février 2007

Gilles DUTHIL
Président d'ELIZABETH

Notre mission

**Vous permettre de rester à domicile
en garantissant votre qualité de vie au quotidien**

Quitter son environnement familial et son mode de vie n'est pas toujours nécessaire. Nous vous proposons une alternative pour vous permettre de rester chez vous. Nos intervenants travaillent dans le respect des principes déontologiques et éthiques, base de notre projet associatif, vous offrant un cadre de vie sécurisé.

Notre philosophie

1. Chaque personne âgée est unique
2. Même dépendante, la personne âgée doit continuer à exercer ses droits, ses devoirs, ainsi que sa liberté dans ses choix de vie.
3. Le maintien des liens familiaux, amicaux, et plus généralement de la vie sociale au sein du quartier, ou de la commune est le 1^{er} objectif.
4. Toute personne âgée doit être encouragée à conserver des activités, y compris celles mettant en œuvre sa créativité et son individualité.
5. Afin de garantir la qualité de vie de la personne et de son entourage, le recours à des professionnels est une condition.
6. Les professionnels intervenant auprès de la personne âgée doit s'adapter au mode de vie de la personne, et non l'inverse.
7. Les solutions du quotidien apportées à la personne âgée et son entourage doivent répondre à l'ensemble des besoins (se loger, boire, se nourrir, se déplacer, communiquer...) ; les soins, s'ils ne sont pas tout, sont cependant essentiels en cela qu'ils assurent les besoins physiologiques de base.

Critères d'admission

1. **Critère d'âge** : être âgé(e) de 60 ans ou plus
2. **Critère de domiciliation** : résider de manière permanente ou temporaire à Paris Ouest (8^{ème}, 16^{ème}...) ou dans les Hauts de Seine (Neuilly, Levallois-Perret, Clichy...)
3. **Critère d'adhésion** : le consentement de la personne est nécessaire ; si la personne n'est pas en mesure d'effectuer ce consentement, c'est la personne de confiance au sens de la loi du 4 mars 2002 qui est consultée.

L'admission n'est définitive qu'après une évaluation à domicile par l'équipe d'ELIZABETH.

Notre travail

Vous positionner au centre du réseau d'aide et faciliter la coordination des actions.

- Définir précisément vos besoins
- Vous garantir une qualité de service
- Vous offrir un grand choix de prestations
- Proposer des services personnalisés
- Assurer une prestation continue, y compris le soir, les week-ends et pendant les vacances
- Sélectionner des professionnels compétents
- Former et encadrer avec attention notre équipe
- Evaluer régulièrement votre satisfaction

Des niveaux de réponse adaptés à chaque situation

<p>Bien vieillir dans sa ville et son quartier</p>	<p>Etre soigné(e) à domicile en toute sécurité</p>	<p>Vivre avec la maladie</p>
<p>Entretien de la maison, travaux ménagers (lavage, repassage...)</p>	<p>Soins de nursing (toilette, prévention des escarres... par une aide-soignante diplômée)</p>	<p>Informations pratiques pour la personne et son entourage</p>
<p>Petit bricolage</p>	<p>Soins infirmiers (pansements, injections, perfusion... par une infirmière diplômée)</p>	<p>Bilan mémoire (en liaison avec le spécialiste et votre médecin traitant)</p>
<p>Aménagement du domicile - accompagnement par un ergothérapeute diplômé</p>	<p>Lutte contre la douleur y compris soins palliatifs</p>	<p>Aide aux aidants (formation, accompagnement)</p>
<p>Livraisons à domicile - courses - repas - médicaments, dispositifs médicaux</p>	<p>Prévention des chutes</p>	<p>Lieu de vie, projet de vie (organisation du lieu de résidence)</p>
<p>Aide à la mobilité (en voiture ou à pied) - médecin, hôpital - banque, Poste - courses - spectacles, loisirs - visites à la famille, aux amis</p>	<p>Programme diabète</p>	<p>Assistance vie quotidienne - coordination de la prise en charge</p>
<p>Aide pour les actes de la vie quotidienne - lever, coucher - toilette - habillage, coiffure, manucure, pédicure - repas - prise de médicaments</p>	<p>Programmes thérapeutiques pour les autres maladies chroniques (cancer...)</p>	<p>Mobilité accompagnée - transport vers des structures spécialisées de type accueil de jour</p>
<p>Surveillance - Téléassistance 24h/24 et 7j/7 - visites de contrôle - garde de jour, dame compagnie</p>	<p>Suivi nutritionnel par une diététicienne diplômée</p>	<p>Activités de stimulation (approches non médicamenteuses) par du personnel qualifié</p>
<p>Assistance administrative - formalités, courrier - gestion sous tutelle</p>	<p>Suivi psychologique par un psychologue diplômé</p>	<p>Rééducation de la parole par une orthophoniste diplômée</p>
<p>Assistance informatique Par des intervenants spécialisés dans l'accompagnement des seniors</p>	<p>Aides médico-psychologiques par une AMP diplômée</p>	
	<p>Option retour sécurisé à domicile en cas d'hospitalisation</p>	
	<p>Forfait de prise en charge pendant 45 jours en amont et en aval de l'hospitalisation (suivi par un plateau de régulation médicale 24/24 et 7j/7, en contact avec votre médecin traitant et...</p>	
<p>Pour tous</p>		
<p>Activités culturelles (visites, conférences, ateliers de créativité...) Programme intergénérationnel (logement, visites, échanges...)</p>		

Nos tarifs

Chaque proposition de service est conditionnée par une évaluation préalable de la situation individuelle de la personne. La tarification fait systématiquement l'objet d'un devis.

ADHESION

Droit d'entrée dans le réseau	Adhésion annuelle à l'Association : 50 € TTC par année civile	A0
Activités culturelles	A partir de 15 €/heure ou 22,5 € par séance	F1

BIEN VIEILLIR DANS SA VILLE ET DANS SON QUARTIER

<i>Tarif horaire</i>	<i>En semaine (de 8h à 20h)</i>	<i>Après 20h dimanche, jours fériés</i>	
Entretien de la maison et travaux ménagers (femme de ménage)	17,16 €	19,83 €	A1
Petit bricolage (homme toutes mains)	forfait de 35€		A2 A3
Aménagement du domicile (accompagnement par un ergothérapeute diplômé)	forfait de 75€		A4
Livraisons à domicile (hors repas)	10 €		A6 A8
Livraison de repas à domicile	à partir de 12,90 € (y compris repas)		A7
Aide à la mobilité (accompagnement à pied de la personne, promenades d'animaux domestiques...)	20 €	23,15 €	A5 A17

Aide à la mobilité (accompagnement en voiture)	à partir de 16,50 € pour un trajet de proximité	à partir de 20 € pour un trajet de proximité	B12 B13
Aide pour les actes de la vie quotidienne (lever, coucher, toilette, habillage, repas, prise de médicaments, par une auxiliaire de vie)	20 €	23,15 €	B9
Assistance aux personnes handicapées	18,50 €	21,50€	B10
Surveillance	20 € ou forfait de 95 € pour une garde de jour de 6h	23,15 € ou forfait de 120 € pour une garde de nuit de 12h	B11 B14
Téléassistance 24h24 et 7J/7	à partir de 30€ par mois		B21
Assistance administrative	forfait de 35€		C20
Assistance informatique	forfait de 75€		E16

En mode prestataire, pas de frais de dossier, ni frais de gestion

Prestations en mode mandataire : 85€ de frais de dossier, 60€ / mois de frais de gestion.

ETRE SOIGNE(E) A DOMICILE EN TOUTE SECURITE

<i>Sur prescription médicale (prise en charge à 100% par l'assurance maladie)</i>	<i>En semaine (de 8h à 20h)</i>	<i>Après 20h dimanche, jours fériés</i>	
Soins de nursing (par une aide soignante diplômée)	28,55 € par jour	idem	S1
Soins infirmiers (par une infirmière diplômée)	compris dans le forfait	idem	S2
Lutte contre la douleur y compris soins palliatifs	compris dans le forfait	idem	S3
Education thérapeutique	compris dans le forfait	idem	S4
Suivi nutritionnel (par une diététicienne diplômée)	à partir de 45 € par séance		S5
Suivi psychologique	à partir de 35 € par séance		S6

VIVRE AVEC ALZHEIMER

<i>Après diagnostic médical</i>	<i>En semaine (de 8h à 20h)</i>	<i>Après 20h dimanche, jours fériés</i>	
Informations pratiques pour la personne et son entourage	gratuit		M1
Bilan mémoire (par un neuropsychologue diplômé)	pris en charge par l'assurance maladie (reste à charge pour le patient 25 €)		M2
Aide aux aidants	25 € la séance		M3
Lieu de vie/projet de vie	1 ^{ère} consultation gratuite à partir de 75 € par séance		M4
Assistance vie quotidienne - coordination de la prise en charge	600 € par mois		M5
Mobilité accompagnée - transport vers structures spécialisées	11,45 € + 0,76 € du km		M6
Activités de stimulation	25 € la séance		M7
Rééducation de la parole (par une orthophoniste diplômée)	pris en charge par l'assurance maladie		M8

Vous avez également droit à des aides fiscales ou sociales

Le recours à une association d'aide à domicile permet une réduction fiscale (50% du montant des prestations). Vous aurez droit à un remboursement égal à la moitié de vos dépenses, dans la limite d'un plafond de dépenses annuelles fixées par la loi de finances.

Les personnes de plus de 60 ans ont également droit à l'exonération des charges patronales URSSAF dans le cadre du service mandataire.

Chaque année, notre service comptabilité vous adressera une attestation fiscale pour établir votre déclaration d'impôt.

Si vous avez plus de 60 ans et que vous présentez un certain degré de perte d'autonomie, vous pouvez bénéficier de l'APA. Cette aide financière permet de répondre à vos besoins en aide à domicile. Cette allocation, créée au niveau national, est gérée par votre département, elle est exonérée d'impôts sur le revenu et n'est pas récupérable sur la succession. Votre demande doit être adressée directement au Conseil Général de Paris, ou par l'intermédiaire de votre Centre d'Action Sociale.

D'autres aides (commune, département, caisses de retraite, mutuelles...) sont également possibles, Parlez-en à votre interlocuteur ELIZABETH

Notre Association disposant des autorisations ou agréments vous permettant de bénéficier de ces aides.

Autorisation soins n°06/2708

Agrément qualité services à la personne n°
N/300407/A/075/Q/045

Adhérent de l'ADESSA (réseau des associations d'aide à domicile), et la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne)

